.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Commune

La Roque-en-Provence

Alpes-Maritimes

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt, le28/05/21 à 18h30 heures,

Nombre de conseillers

-	En exercice	6
-	Présents	5
-	Votants	5
-	Absents	1
-	Exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle - CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël - MIRONNEAU Nathalie absente non excusée -

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 25/05/21 Date d'affichage : 25/05/21

Objet: Dotation Cantonale 2021 - D_2021_05_03

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant la voirie Communale subventionnables Dotation Cantonale 2021;

- -Devis n°1 SCOFFIER FRERES Concernant la tranchée d'alimentation pour une borne escamotable
- -Montant total des travaux HT : 14 925.00 €uros

Le Conseil Municipal à voter à L'UNANIMITE

- -Devis n°2 BOUCHITE CHRISTOPHE ELECTRICITE Concernant la pose d'une borne escamotable
- Montant total des travaux HT: 17 040.00 €uros

Le Conseil Municipal à voter à L'UNANIMITE

AR PREFECTURE

006-210601076-20210528-D_2021_05_03-DE Regu le 31/05/2021

- -Devis n°3 SEREGLEY JOSEPH Concernant la confection d'un parapet en pierre double face
- Montant total des travaux HT : 3510.00€uros

Le Conseil Municipal à voter à L'UNANIMITE

- -Devis n°4 NOVAIN MINAGE Concernant la réalisation d'une alimentation en eau potable sous la halle communale
- -Montant total des travaux HT: 8252.20 €uros

Le Conseil Municipal à voter à L'UNANIMITE

Le montant total des travaux Hors taxes est de : 43 727.20 €uros

Part départementale : 80% - 32 636.00 €uros

Part Communale : 20 % - 11 091.20 €uros

Le Conseil Municipal à voter à L'UNANIMITE les différents devis concernant la Dotation Cantonales Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture.

LE MAIRE A.ARGENTI

